

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, et le vingt-six septembre à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du vingt-deux septembre 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. Frédéric MELCHIOR, Maire ; M^{me} Amandine MONTUY, M. Arnaud LEFEBVRE, M^{me} Véronique GELE, M. Antoine DELMOTTE, M. Gilbert THOMAS, M. Claude CAILLEUX, M^{me} Brigitte CHARLEMAGNE, M. Christophe CATEZ, M^{me} Sandy BOURET, , M. Bruno MICOLINO, M^{me} Micheline Glaise, M. Pascal PIQUET, M. Pierre-Yves HEMBERT, M^{me} Anne LAPORTE, M Frédéric Daniel.

Etaient excusées : M^{me} Virginie FLANDRIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric Melchior, M^{me} Cécile DEBUSSCHERE ayant donné pouvoir M^{me} Micheline GLAISE

Etait absente excusée : M^{me} Clémentine SEUX

Conformément à l'article L - 2121-15 du CGCT, M^{me} Montuy est désignée comme secrétaire de séance. Monsieur le président propose au conseil le retrait d'un point à l'ordre du jour : **Reprise de la voirie lotissement de la Palme**. Ce point n'ayant pas été vu par la commission Infrastructure, Monsieur Le Maire demande de surseoir ce point. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour :

Monsieur le Président demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint à l'Infrastructures de bien vouloir exposer le sujet.

Infrastructures

❖ Adoption de l'ADAP

Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique que tout établissement recevant du public doit faire connaître sa situation vis-à-vis du respect des règles d'accessibilité soit en attestant que celles-ci sont respectées, soit, en déposant un Ad'ap.

Engager une démarche d'Ad'ap sera la seule option pour poursuivre, en toute légalité, les travaux de mise en accessibilité après le 1^{er} Janvier 2015.

Qu'est-ce qu'un Ad'ap ?

C'est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP/

- Dans le respect de la réglementation y afférent,
- Dans un délai limité
- Avec une programmation des travaux et des financements.

Quelle durée pour un Ad4ap ?

- Période de trois ans (que des ERP de 5^{ème} catégorie)

Suite à la réunion de la Commission de travaux, en date du 15 septembre, la commission préconise l'agenda suivant, tout en s'appuyant sur le diagnostic accessibilité effectué par l'APAVE ;

- 1^{ère} année : Mairie, Salle de Musique, Ecole, Cantine montant : 35 000 €
- 2^{ème} année : Salle Communale, Eglise, Vestiaires de football, montant : 30 000 €
- 3^{ème} année : Salle Paroissiale, Presbytère, montant : 20 000 €
- Pour un montant estimatif total de 85 000 €

Après discussion et délibération, Monsieur le Président demande au Conseil :

Qui est contre autoriser le Maire à déposer cette demande d'approbation d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) auprès des services de la Préfecture ?

Pour	Abstention	Contre
16	2	-

Education

Monsieur le président demande à Madame Montuy de bien vouloir exposer le sujet.

❖ TAP recrutement d'un(e) enseignante

Dans le cadre des Temps d'Activités périscolaire, l'encadrement pourrait être assuré par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, afin de proposer aux enfants des activités encore plus qualitatives. Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 et la note du ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre.

Madame Montuy propose donc au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un enseignant et fixer le taux horaire à 21, 86 euros brut de l'heure, pour une heure de TAP par semaine.

Pour	Abstention	Contre
16	2	-

Monsieur Piquet s'interroge sur le nombre de lits disponible en maternelle car il y aurait apparemment des enfants qui n'auraient pas de place dans le dortoir et qui dormiraient sur une table. Madame Montuy répond que personne ne lui a fait remarquer qu'il manquait des lits. Madame Montuy demandera à Madame la directrice ce qu'il en est et transmettra une réponse à la demande de Monsieur Piquet.

Vie Sociale

Monsieur le président demande à Madame Gelé de bien vouloir exposer le sujet.

❖ Cadeau de naissance

Madame Gelé propose au conseil d'offrir un cadeau à chaque nouvelle naissance chez les Nortkerquois. Elle offrirait une cape de bain brodé « Nortkerque » ainsi qu'un bavoir pour un montant de 25 euros par cadeau. Monsieur Piquet regrette que ce point n'est pas été abordé en commission. Madame Gelé n'a pas souhaité faire déplacer la commission pour ne traiter qu'un seul point.

Monsieur le président propose au vote : qui est pour l'achat d'une cape et d'un bavoir brodé lors d'une naissance dans la commune :

Pour	Abstention	Contre
12	4	2

❖ Accueil des nouveaux arrivants

Madame Gelé informe le conseil que les nouveaux arrivants dans la commune seront mis à l'honneur lors de la cérémonie des maisons fleuries.

Vie Locale

Monsieur le président demande à Monsieur Delmotte de bien vouloir exposer les sujets.

❖ Informations

Monsieur Delmotte informe le conseil de différentes manifestations à venir d'ici la fin de l'année :

- Le 03 octobre, bénédiction du monument aux morts dans le cimetière par l'abbé Rose, avec le concours de l'association ADN15. Toutes les associations, les habitants de la commune, sont conviées. L'harmonie municipale sera présente et accompagnera l'assemblée jusqu'au presbytère afin d'admirer la réfection de ce bâtiment communal. Un verre de l'amitié clôturera cette soirée.
- Le 11 Novembre, rendez-vous aux monuments aux morts. Un courrier sera envoyé à la directrice afin que les enfants soient présents.
- Le 05 décembre : Marché de Noël de l'APE et Téléthon
Monsieur Micolino s'interroge sur le désaccord avec Monsieur Laporte. Monsieur Delmotte répond que Monsieur Laporte a adressé un courrier stipulant qu'il n'organisait plus le Téléthon à Nortkerque car il ne voulait pas que l'APE organise le marché de Noël le même weekend et que la présidente de l'APE n'avait pas répondu à sa demande. Monsieur Lefebvre remarque que ça n'est pas à la Présidente de l'APE de décider de l'occupation des salles. Monsieur Le Président tient à préciser que l'année dernière les manifestations furent une réussite grâce à la mobilisation de toutes les associations sur les deux manifestations. Monsieur Micolino dit que les familles dépenseraient plus s'il y n'avait qu'une manifestation à la fois.
- Le 18 décembre, arbre de Noël de la municipalité pour les 10 agents de la commune. Les agents, ainsi que les élus, sont invités avec leur conjoint et leurs enfants de moins de 16 ans.
Madame Glaise demande si c'est voté car d'habitude ça l'est. Sur la convocation il est écrit « informations ». Monsieur Delmotte indique que cette manifestation étant prévue au budget, il n'est pas nécessaire de voter la reconduction.
- Le samedi 19 décembre, distribution du colis des aînés. Une somme de 40 euros maximum par personne a été prévu au budget pour les plus de 65 ans. Monsieur Delmotte indique qu'une réflexion aura lieu en commission sur le colis de couple pour ne plus mettre tout en double. Monsieur Micolino trouve mesquin de donner moins au couple. Monsieur Delmotte précise que le montant par personne restera le même. Monsieur le Président rappelle que ça n'est que de l'information et que Monsieur Delmotte peaufinera le sujet avec sa commission.

❖ **Subvention à l'association des personnes aveugles et malvoyantes**

Monsieur Delmotte informe le conseil qu'un courrier a été envoyé par Madame Le Préfète indiquant que la quête nationale pour l'association des personnes aveugles et malvoyantes aura lieu les 3 et 4 octobre.

Monsieur le Président propose au conseil de l'autoriser à verser un don de 150 euros à cette association.

Pour	Abstention	Contre
16	2	-

Personnel communal

❖ **Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet**

Madame Montuy informe l'assemblée qu'un agent a la possibilité d'avoir un avancement de grade au poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe. Actuellement cet agent occupe le grade d'ATSEM DE 1^{ère} Classe (AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES) au 10^è échelon depuis le 01 >Janvier 2002.

S'agissant d'une création de poste, avec déclaration au Centre de Gestion, un délai de deux mois, est nécessaire pour effectuer la publicité. Cet avancement pourrait prendre effet au 1^{er} Janvier 2016.

Madame Glaise demande l'identité de l'agent. Madame Montuy lui répond.

Mme Montuy propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
16	2	-

❖ **Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ere} classe, à temps complet**

Madame Montuy informe l'assemblée qu'un agent a la possibilité d'avoir un avancement de grade au poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe. Actuellement cet agent occupe le grade d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon depuis le 01 janvier 2007.

S'agissant d'une création de poste, avec déclaration au Centre de Gestion, un délai de deux mois, est nécessaire pour effectuer la publicité. Cet avancement pourrait prendre effet au 1^{er} Janvier 2016.

Madame Montuy indique l'identité de cet agent.

Mme Montuy propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
16	2	-

Monsieur Micolino interroge Monsieur le Maire concernant le dernier recrutement qui a eu lieu dans la commune. Il indique qu'il aurait aimé être informé de l'identité de la personne et souhaiterait savoir combien il y a eu de demande et combien d'entretien ont eu lieu. Monsieur le Président répond que ça n'est

pas à l'ordre du jour et que Monsieur Micolino peut transmettre ses demandes par courrier et une réponse lui sera transmise en toute transparence.

❖ Cimetière création d'une commission

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il souhaite créer une commission cimetière. Monsieur le Président demande aux élus qui souhaitent être membre de cette commission : Monsieur le Maire, Mme Gelé, Monsieur Cailleux, Monsieur Daniel, Monsieur Thomas, Monsieur Micolino et Monsieur Hembert.

Monsieur Micolino demande à Monsieur le Président si pour la Toussaint le cimetière va être entretenu car l'année dernière Monsieur Micolino avait eu des remarques négatives sur l'entretien du cimetière. Monsieur le Président répond que l'entretien a toujours été effectué correctement par les agents de la commune et qu'il en sera de même pour les prochaines années.

❖ Voisins vigilants

Monsieur le Président informe qu'une réunion aura lieu le 8 octobre à 18h30 salle du LCR à Audruicq. Monsieur le président demande si quelqu'un connaît des personnes susceptibles d'être intéressées pour être voisins vigilants. Une journée de formation est prévue le 19 ou 20 octobre en fonction des disponibilités des participants. Monsieur Lefebvre indique qu'il a relayé l'information sur le site de la commune et qu'il faut en parler autour de soi.

Informations de Monsieur le Maire

- Monsieur Le Président informe le conseil qu'un Document Unique va être mis en place dans la commune pour prévenir les risques du travail du personnel. Monsieur le Président indique que c'est une obligation.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre, le tableau des permanences sera effectué lors du prochain conseil municipal.
- L'APE invite le conseil municipal à participer à l'assemblée générale qui aura lieu le 26 septembre
- Monsieur le président demande à Madame Montuy d'exposer à l'assemblée la conclusion du contrôle de la DDCCS de Madame Beaucamp, directrice de l'ALSH. Madame Montuy indique que Madame Beaucamp a été contrôlé par la DDCCS lors de l'ALSH et que le rapport est très satisfaisant. Les conclusions sont positives, il n'y a aucune remarque négative.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance.